



Interdit bancaire Abusif

Par Tail

Bonjour,

fin juillet j'ai voulu ouvrir une assurance vie, contrat envoyé avec un chèque de 7000 euros. Quelques jours plus tard la banque me contact par mail en me disant qu'il manque un document et que l'assurance vie ne peut pas être créer, et me demande de refaire une demande d'ouverture.

Je refais une demande d'ouverture en ligne, avec un virement de 7000 euros. Quelques jours plus tard j'apprends qu'un chèque est en rejet, c'est le chèque de 7000 euros qui à été présenté. Le même jour (4 Août) je contact la banque pour leur dire qu'il ne faut pas encaisser le chèque puisque l'ouverture de l'assurance vie à été faite par virement.

La banque me dit qu'en effet le chèque n'aurait pas dû être présenté. Je contact la banque régulièrement pour savoir si le chèque est retiré du paiement, mais le 14 août j'apprends que je suis en interdit bancaire. Je fais un courrier pour demander l'annulation de l'assurance vie et le retrait du chèque. J'appel la banque tous les jours pour savoir quand je vais de nouveau retrouver mes moyens de paiement.

Ayant une carte à débit différé, cette carte est supprimé remplacer par une carte à paiement limité à 500 euros par mois et 200 euros de retrait par semaine. Mais comme les débits différés ont été payés immédiatement dès l'interdiction bancaire, je ne peux plus utiliser ma nouvelle carte puisque les seuils sont dépassés.

J'appel donc la banque tous les jours. Fin Aout la banque m'appel pour me dire que la levé de l'interdiction bancaire va être faite. Ne voyant rien de nouveau je recontacte la banque le 9 septembre. Et la j'apprends que la banque à égaré le chèque et qu'elle ne peut pas faire la levé de l'interdiction bancaire. J'ai appelé tous les jours, plus de 10 heures au téléphone du 4 aout au 20 septembre. Et enfin la levé de l'interdiction bancaire est faite le 24 septembre. Soit un mois et 10 jours d'interdit bancaire pour un chèque qui n'aurait pas dû être présenté. J'ai envoyé plusieurs courrier avec suivi ou recommandé, de mise en demeure, de réclamation, et pour les prévenir que j'allais faire un dépôt de plainte au tribunal etc, je n'ai jamais eu de réponse sauf une proposition d'indemnisation de 150 euros. Aujourd'hui je n'ai toujours pas récupéré le chèque et la banque ne sait pas ou il est. J'ai fait un dépôt de plainte à la CNIL et un dépôt de plainte au tribunal, nous sommes convoqués début janvier.

Je suis atteins d'une maladie (AVF) qui s'amplifie avec le stress, j'ai dû me faire des piqures dans le ventre pour calmer les douleurs revenu en Août surement dû à cet interdit bancaire.

Cet été je préparais un concours et avec le confinement il y a eu des reports d'épreuves, j'ai dû acheter des billets d'avions, mais impossible de payer en ligne avec des seuils trop bas. Et puis obliger de modifier mes vacances, impossible de payer le déplacement, la location et les repas à cause des mêmes seuils. Je faisait des virements à une amie pour qu'elle me rende ensuite l'argent en liquide.. J'en ai pour près de 200 euros de frais de rejet, et je compte demander un dédommagement. A votre avis combien je peux demander. Si la banque m'appelle pour un accord amiable, je compte proposer une certaine somme (par exemple 1500 euros), et leur proposer une somme plus importante (par exemple 4000 euros) avec une clause de confidentialité. Qu'en pensez vous ?